



Procès verbal

Bureau Directeur téléphonique du 22 avril 2011

Présents : BETTENFELD Jacques, DEMETZ Jean-Paul, FEUILLAN Jean-Pierre, JOURDAN Alain, KOUBI Alain, SAURINA Patricia, VILLEPREUX Brigitte.

Assistent : MANOUVRIER Alexis, SCARSI Claude, JACQUET Michel, BANA Philippe, BAUDE Pascal (en partie), SIFRE Jean-Marie (en partie).

Excusée : BECCIA Evelyne.

Sous la présidence de DELPLANQUE Joël.

La séance est ouverte à 12 h depuis le siège de la FFHB.

Joël DELPLANQUE tient au préalable à remercier et à féliciter, au nom de la FFHB, le Secrétaire Général et toute son équipe pour l'excellente organisation de l'Assemblée Générale qui s'est déroulée à Reims. Celle-ci fut une réussite grâce aussi à la collaboration efficace des bénévoles et des salariés de la Ligue de Champagne Ardennes avec l'apport important des salariés de la FFHB dans la préparation et la réalisation de cette manifestation.

Le Bureau Directeur approuve les PV des Bureaux Directeurs des 25 mars et 15 avril 2011.

Le Bureau Directeur étudie la demande de report au 22 mai 2011 du match Metz/Mios de LFH prévu le week-end du 7/8 mai 2011 (dernière journée du championnat) et liée à la proposition de France 3 Lorraine de retransmettre la rencontre en direct sur son antenne. Pascal BAUDE, au nom de la COC, développe les risques qu'un tel report ferait peser sur l'équité de la fin du championnat. Après avoir entendu l'avis des clubs de LFH exprimé par Jean-Marie SIFRE, vice-président de la LFH, le Président invite ce dernier à quitter la conférence.

A l'unanimité, le Bureau Directeur se range aux arguments du président de la COC et maintient la rencontre à la date de report initiale fixée par le calendrier officiel féminin, à savoir le mercredi 4 mai.

Joël DELPLANQUE fait part de son désir de revenir sur la question de l'implantation des finales de coupes de France pour l'année 2012. Compte tenu de la volonté majoritaire du Conseil d'Administration de prévoir durablement ces finales à Paris, le Président interroge sur l'opportunité de leur organisation en Province en 2012 et du choix d'un site neutre. Ce dernier éliminait les hypothèses du Phare à Chambéry et de l'Aréna de Montpellier initialement évoquées.

Le Bureau Directeur se range à l'avis du Président pour écarter Chambéry et Montpellier au bénéfice d'un site neutre, Coubertin à Paris ou Antarès au Mans.

Le Bureau Directeur valide la désignation de Sandrine JALLET comme membre de la commission d'appel de la CNCG, sur proposition de Philippe WAGNER, son président. Cette commission d'appel statue sur les appels de la CNCG, de sa commission contentieuse mais aussi, le cas échéant, de la CNACG de la LNH.

Le Bureau Directeur décide, sur proposition de la Commission des agents réunie le 30 mars 2011, de renouveler pour 3 ans les licences de trois agents sportifs de handball, M. Patrick RENAUD, M. Andrej GOLIC et la SARL Hand Career Management représentée par son gérant Yannick GERS. Conformément à la réglementation, les 3 agents ont produit, à l'appui de leur demande, les documents nécessaires (bilan d'activité, liste des mandats et le cas échéant état des litiges).

Le Bureau Directeur ne peut donner suite à la demande du syndicat des agents sportifs relayée par la Commission des agents visant à l'attribution de cartes fédérales aux agents sportifs de handball. D'une part, les conditions de délivrance de ces cartes fédérales sont définies par le règlement intérieur fédéral et soumises donc à une procédure particulière ; d'autre part, elles ne permettent pas d'accéder aux rencontres de LNH, objet de la demande, sans l'autorisation distincte des clubs hôtes de cette compétition.

Le Bureau Directeur étudie les analyses proposées par Jean-Pierre FEUILLAN sur la dotation des équipes de France et de l'encadrement lié aux offres de SHILTON et EDEN PARK. Après examen du tableau comparatif des offres, le Bureau Directeur opte pour la société EDEN PARK pour le contrat Habilleur FFHB et charge Jean-Pierre FEUILLAN de finaliser le projet de contrat.

Michel JACQUET et Claude SCARSI donnent une information sur les recrutements prévus. Au 18 avril, Angèle BROU est recrutée en remplacement de Carole DEMOCRITE pour un CDD de 12 mois sur le poste de secrétaire des commissions et Marc BOLLENGIER en CDD 5 mois en qualité d'assistant marketing.

Le Président adresse ses félicitations à toute l'équipe de la Communication pour la nouvelle maquette du Handmag qui correspond bien à l'esprit de la demande, dynamique et conforme à ce que nous avons souhaité. Alexis MANOUVRIER rappelle le rôle singulier et permanent que joue Christine MAILLET dans le montage de cette revue. Il s'agit maintenant de diversifier et d'étudier les champs de diffusion du magazine.

Philippe BANA évoque le positionnement de Bercy par rapport aux exigences de la préparation et du démarrage de la compétition masculine européenne en Serbie. Le Bureau Directeur valide en l'état la mise en place du tournoi FDJ de Paris à Bercy le jeudi 12 janvier 2012 avec une rencontre le mardi 10 janvier en province dans un site permettant un déplacement depuis Cap Breton dans les meilleures conditions avant le départ pour la Serbie depuis Paris. La Norvège a donné un accord de principe pour ces deux rencontres. D'autre part, des appels à candidatures vont être lancés pour les France/Slovaquie des 3 et 5 novembre 2011 et France/Suisse les 5 et 7 avril 2012.

Il est rappelé enfin que l'équipe France A féminine rencontrera la Slovaquie à Pau le 5 juin 2011 en match qualificatif pour le Mondial 2011 au Brésil. En outre, deux rencontres contre la Norvège auront lieu le 29 juillet à Toulon et le 31 juillet à Nîmes. Entre le 17 et le 24 octobre, l'équipe féminine pourrait disputer une première rencontre qualificative pour les championnats d'Europe en France sur un lieu à déterminer ; le TIPIFF restant positionné les 26 et 27 novembre 2011.

Suite à un jugement prudhommal à l'encontre d'un comité départemental, le Bureau Directeur, par la voix de Jacques BETTENFELD, rappelle que le droit du travail est de plus en plus complexe et qu'il nécessite une vigilance accrue. Jacques BETTENFELD et Alain KOUBI étudieront la possibilité de mettre en place une protection juridique, tant en matière de droit social que financière. Des communications au CPL, CPC, réunions des secrétaires généraux de Ligues et des trésoriers de Ligues ainsi que des aides ponctuelles pourront être proposées dans ces domaines.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 13 h 10.



Joël DELPLANQUE
Président



Alain JOURDAN
Secrétaire général